SEPTEMBRE 2022 N° 066

REGARD BÉTHEMONTOIS

SOMMAIRE

L'éditorial	**3**
Agenda	**4-5**
Béthemont en fête	4
Inauguration du circuit cyclotourisme de la Vallée des Coquelicots	4
Run & Bike	4
Fête de la campagne - Fête de la choucroute & de la bière	5
Commémoration du 11 novembre 1918	5
Animations de noël & Noël des aînés	5
Conseils Municipaux du 6 Avril, 2 Juin et 27 Juin 2022	**6-9**
Vie Locale	**10**
Le calendrier des jours de chasse en forêt de Montmorency saison 2022 / 2023	10
Projets avec budget participatif	10
Budget 2022	**11-15**
Les Élus de Notre Village	**16-17**
Info Travaux	**18-19**
Vie Scolaire	**20**
Une Forêt De Protection – La Forêt De Montmorency	**21-23**
Bibliothèque Municipale	**24-25**
Ça s'est Passé à Béthemont	**26-35**
Animation loto	26
Démonstration de la taille d'entretien des arbres fruitiers	27
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie	28
Chasse aux œufs	29
Inauguration des panneaux du Parc Naturel Régional Oise Pays de France en entrée de village	30
Fleurissement de notre village	31
La nuit des forêts à Béthemont-la-Forêt	32
Le feu de la Saint Jean	33
Fête des écoles	34
Balade propreté en forêt de Montmorency	35

Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tel: 01 34 69 27 01

Fax: 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

Couverture : Les feux de la Saint-Jean avec la participation des Tontons Swingueurs

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Equipe Municipale

L'ÉDITORIAL

Chères Béthemontoises,

Chers Béthemontois,

Pour la plupart d'entre nous, le début du mois de septembre sonne l'heure de la rentrée. C'est le retour au travail après des congés estivaux bien mérités. L'occasion pour les enfants et adolescents de notre village de retrouver le chemin de l'école, leurs camarades et leurs professeurs, ou bien de découvrir leur nouvel environnement scolaire. Un moment fort en émotion pour toutes les familles !

Au travers de cette revue municipale, je souhaite mettre en lumière trois dossiers qui me tiennent tout particulièrement à cœur.

- Le budget de notre village, malgré une conjoncture difficile, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année et de construire un budget permettant de dégager un autofinancement afin de réaliser des travaux d'investissement.
- La requalification de la rue de la Vieille France. Depuis plus de 20 ans, ce dossier est en attente et vous en conviendrez ces travaux sont nécessaires. Aussi, compte tenu que le réseau de collecte des eaux usées est passé, aucun obstacle ne s'opposait à la réalisation de ces travaux, sauf le coût important de ceux-ci. Compte tenu des aides que nous pouvons obtenir sur cette opération, ces travaux devraient débuter au début de l'année 2023.
- Le classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection. Depuis de nombreuses années, je soutenais ce projet qui permettra de pérenniser ce massif forestier situé aux portes de l'agglomération parisienne. Je vous invite à en prendre connaissance et le cas échéant à apporter votre contribution dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule tout au long du mois de septembre.

Septembre est également le retour de notre rendez-vous traditionnel et convivial de la rentrée. J'aurai ainsi plaisir à vous rencontrer lors de notre traditionnelle fête de village « Béthemont en Fête » qui se déroulera le samedi 10 et le dimanche 11 septembre.

Cette fin d'année sera riche en événements festifs, nous vous proposerons au travers notre communauté de communes en octobre le premier Run & Bike et la traditionnelle Fête de la campagne. Nous reviendrons vers vous le moment venu pour vous présenter plus en détails ces événements.

Pour finir, je tenais à saluer la naissance d'une nouvelle association « Le comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt », elle a tenu sa première assemblée le 30 août dernier, l'objectif de celle-ci est d'associer le plus grand nombre d'entre vous et de promouvoir des animations festives pour les Béthemontois.

Je vous souhaite une belle et agréable rentrée.

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

AGENDA

Jour	Ouverture	Fermeture
Lundi	15h30	17h30
Mercredi	09h30	12h00
Jeudi	16h00	18h30
Samedi	09h00	12h00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matin de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matin sur rendez-vous

BÉTHEMONT EN FÊTE

Dès à présent, pensez à réserver votre week-end du 10 et 11 septembre pour participer à notre traditionnelle fête communale. Au programme fête foraine, animations pour les enfants, restauration sur place samedi soir et le dimanche midi, retraite aux flambeaux et feu d'artifice le samedi soir.

INAUGURATION DU CIRCUIT CYCLOTOURISME DE LA VALLEE DES COQUELICOTS

Tout au long de ce parcours vous pourrez découvrir à vélo ou à pied le patrimoine de la vallée de Chauvry.

Inauguration du 2ème parcours de cyclotourisme de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

Samedi 10 septembre.

Départ à la Mairie de Chauvry :

- Randonneurs 15h30
- Cyclistes 16h15

Arrivée prévue à 17h30 sur le terrain de la fête communale de Béthemont-la-Forêt.

RUN & BIKE

Organisé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

Dimanche 2 octobre

Départ du terrain communal de Béthemont-la-Forêt

1 parcours de 14 km

1 parcours de 7,8 km

Arrivée au parc du château de Méry-sur-Oise

FÊTE DE LA CAMPAGNE

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts organise la traditionnelle fête de la campagne. A cette occasion vous pourrez découvrir des spectacles de fauconnerie, boulonnais, chiens de bergers... Mais aussi, fermes pédagogiques, balades en calèches ou en poney.

Dimanche 16 octobre de 10h à 18h - Parc Manchez à l'Isle-Adam

FÊTE DE LA BIÈRE & DE LA CHOUCROUTE

Le Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt vous propose à l'occasion de son installation, de participer à sa première animation autour d'un repas festif sur le thème de la Fête de la choucroute le samedi 22 octobre en soirée à la salle des fêtes du centre équestre du Laos du Roncerais

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le vendredi 11 novembre la commune de Béthemont-la-Forêt vous convie à la cérémonie du souvenir qui se déroulera au cimetière communal à 9 heures 30.

Cette cérémonie sera suivie d'une collation pour les jeunes et d'un vin d'honneur pour les adultes.

ANIMATIONS DE NOËL

Le Père Noël donne rendez-vous aux petits et grands le samedi 10 décembre à partir de 17h30 dans la cour de l'école pour participer aux animations de Noël.

A cette occasion, les enfants pourront rencontrer le Père Noël et déposer leur lettre.

NOËL DES AÎNÉS

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale et le Conseil Municipal seront heureux d'accueillir, à l'occasion de la réception de fin d'année nos aînés le samedi 17 décembre à partir de 11h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

9 élus étaient présents.

1) Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le Compte de Gestion et le Compte administratif 2021 qui font apparaître un résultat cumulé en fonctionnement et investissement de + 140 873,22 € qui se décomposent comme tel :

Section de Fonctionnement	
Recettes 2021	504 597,61 €
Dépenses 2021	453 018,53 €
Résultat exercice 2021	51 579,08 €
Report 2020	169 397,67 €
Résultat cumulé 2021	22 097 675,00 €

Section d'Investissement	
Recettes 2021	75 943,92 €
Dépenses 2021	205 529,21 €
Résultat exercice 2021	-129 585,29 €
Report 2020	49 481,76 €
Résultat cumulé 2021	80 103,53 €

2) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 40 873,22 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reportés,
- l'inscription de 180 103,53 € à l'article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,

3) Approbation du Budget Primitif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le Budget Primitif 2022 s'élevant à 873 587,00 € équilibré en recettes et en dépenses avec pour le budget de fonctionnement un montant de 481 044,00 € et pour le budget d'investissement un montant de 392 543,00 €

4) Vote des taux d'imposition 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte, les taux d'imposition locale pour l'année 2022 : taxe foncière bâti 35,35 % ; taxe foncière non bâti 124,84 %

5) Participation financière aux syndicats au titre de l'année 2022,

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les syndicats ainsi que les organismes publics dont la commune est adhérente.

Aux vues des éléments que ces organismes nous ont fournis, il est proposé au Conseil Municipal de financer les organismes suivants : Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry ; Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains ; Syndicat Mixte Oise Pays de France un montant de 78 482.86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le tableau des participations aux syndicats pour l'année 2022 comme suit :

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES)	77 095,37 €
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	275,09 €
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 112,40 €

6) Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2022,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les associations qui en ont fait la demande.

Aux vues des éléments que ces organismes nous ont fournis il est proposé au Conseil municipal de financer les organismes suivants :

• Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
• Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise	50,00 €
• Association les Chemins de la Musique	200,00 €
• Association de la Fête de la Campagne	123,60 €
• Association Les Croqueurs de Pommes	150,00 €
• Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.)	50,00 €
• Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (F.N.A.C.A.)	100,00 €
• Mission Locale de Taverny	240,27 €
• Union des Maires du Val d'Oise	90,64 €
• Association des Maires de France (A.M.F.)	77,00 €
• Association des Maires d'Île-De-France (A.M.I.F.)	38,18 €
• Association de Soins Infirmiers pour le Maintien des Personnes Dépendantes à Domicile (A.S.I.M.P.A.D.)	20,60 €
• Institut de formation, d'animation et de conseil (I.F.A.C.)	50,00 €
pour un montant total de :	1 290,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2022.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

10 élus étaient présents.

1) Approbation du Contrat Rural

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération de réfection de la voirie rue de la Vieille France pour un montant de 396 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le programme de travaux présenté par Monsieur Le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Sollicite, de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux contrats ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 396 900.00€ pour un montant plafonné à 500 000.00€

2) Demande de subvention pour les travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Vieille France il est souhaitable de réaliser des travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot, dont le montant prévisionnel de ces travaux est de de 39 800,00 € HT,

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention du SIARE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le dossier technique,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains pour bénéficier d'une subvention la plus large possible,

3) Engagement des procédures de désaffectation et déclassement des terrains situés allée des Châtaigniers face au 5 bis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Constate, la désaffectation du bien sis face au 5 bis allée des Châtaigniers pour une surface de 602 m²,

Décide, du déclassement du bien sis face au 5 bis allée des Châtaigniers du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

4) Acquisition d'une parcelle cadastrée A 235 issue d'une préemption par la SAFER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Confirme, l'acquisition des biens ci-dessous (référence SAFER : AR 95 22 0013 01) :

NOM COMMUNE (Béthemont-la-Forêt) : Parcelles cadastrée A 235 a et A 235 b / surface A 235 a : 7a 61 ca et A 235 b 25 ca / lieu dit « La Butte » / zonage au P.L.U : A / mesures de protection en vigueur élément : patrimoniaux à protéger référencé au P.L.U 20 j Verger de la Butte

Accepte, le montant total du préfinancement, soit 7 500.00 € (hors frais notariés)

Décide, de donner un avis favorable à cette acquisition,

Autorise, Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

11 élus étaient présents.

1) Transfert de l'assainissement non-collectif de la commune de Béthemont-la-Forêt au S.I.A.R.E – signature d'un avenant à la convention portant sur l'exercice des compétences facultatives relatives à la collecte des eaux usées et des eaux pluviales

À la suite du retrait de la commune de Béthemont-la-Forêt du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome, il y a lieu de déléguer cette compétence au SIARE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le transfert de l'assainissement non-collectif de la commune de Béthemont-la-Forêt au SIARE et autorise la signature de l'avenant.

Dit, qu'en cas d'empêchement ou d'indisponibilité du Maire, l'avenant susvisé pourra être signé par l'un des adjoints suivant l'ordre du tableau.

2) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'investissement des collectivités (Val d'Oise territoires)

Le Conseil départemental a modifié les aides apportées aux communes, ce qui peut permettre à la commune de Béthemont-la-Forêt de bénéficier d'une subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le projet des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre les rues des petits Pavée et de Montubois pour un montant estimé de 325 080.00 euros HT,

Autorise, le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et à signer tout acte afférent,

3) Modalités de publicité des actes de la commune de Béthemont-la-Forêt

Considérant, la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique,

Vu, la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Béthemont-la-Forêt afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part.

Considérant, la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la publicité par affichage sur le panneau d'affichage administratif situé sur le côté de la Mairie des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel,

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux sur le site de la commune

LE CALENDRIER DES JOURS DE CHASSE EN FORÊT DE MONTMORENCY SAISON 2022 /2023

La chasse est pratiquée chaque année en forêt domaniale de Montmorency. Elle permet de réguler les populations de sangliers et de chevreuils et contribue ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers.

Sans régulation, une trop forte densité de ces animaux pourrait entraîner des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses.

Cette régulation sera effectuée au cours des jeudis suivants :

- 17 et 24 novembre 2022
- 01, 08 et 15 décembre 2022
- 05, 12, 19 et 26 janvier 2023
- 02, 09 et 16 février 2023
- 16 et 23 mars 2023

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones de chasse.

Lors de ces journées des panneaux « ATTENTION ZONE DE CHASSE » seront disposés en périphérie des secteurs de chasse dans lesquels il est demandé au public de ne pas pénétrer. Le personnel de l'O.N.F. et la Gendarmerie seront présents sur le terrain pour constituer un périmètre de sécurité.

PROJETS AVEC BUDGET PARTICIPATIF

La commune de Béthemont-la-Forêt a déposé un projet dans le cadre du Budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France pour la Rénovation de l'éclairage public rue de la Vieille France

659 projets sont proposés pour la 4e édition qui se déroulera du 5 au 25 septembre 2022. Tous les Franciliens de plus de 15 ans sont invités à voter en ligne pour leurs projets préférés…

A l'issue du vote, les projets plébiscités bénéficieront d'un soutien de la Région.

Aussi, n'hésitez pas à soutenir le projet de notre village sur budgetparticipatif.iledefrance.fr

LE BUDGET 2022 / LES GRANDES LIGNES

Le budget de notre village pour l'année 2022 a été voté lors du conseil municipal du 1er avril dernier. Il s'élève à **869 621 €**, dont 479 061 € en fonctionnement et 390 560 € en investissement.

Par rapport au budget 2021, celui de 2022 est en progression de 33 661 € / +4 % avec une baisse sur le fonctionnement et une augmentation sur les dépenses d'investissement.

En préambule, quelques commentaires généraux qui ont guidé l'élaboration de ce budget.

SITUATION FINANCIERE au 31 décembre 2021

La politique de la commune est de générer sur chaque exercice des excédents sur le budget de fonctionnement, ce qui permet chaque année à notre commune de pouvoir investir et suivant les projets de pouvoir bénéficier de subventions du département, de la région, ou d'autres organismes.

Au titre de l'exercice 2022, la commune, suite à de nombreux investissements consécutifs au rattrapage d'investissements non réalisés sur l'année 2021(crise covid) a généré un déficit global de **78 005 €** dont un excédent de 51 580 € en fonctionnement et un déficit de 129 585 € en investissement.

Enfin, notre commune est très peu endettée, subsiste un emprunt de 79 400 € au 31 décembre 2021 et nous disposons d'une trésorerie excédentaire de **+ 140 873 €**.

LE BUDGET 2022 / LES GRANDES LIGNES

FISCALITE

Les taux ayant été augmentés l'année dernière, après plusieurs années de stabilité, la Municipalité a décidé de ne pas les augmenter cette année.

Nous espérons que la tendance inflationniste ne pénalisera pas les divers coûts de fonctionnement et travaux prévus.

CONTINUITE DES MESURES D'ÉCONOMIE

La municipalité continue de prendre des mesures visant à réduire ses dépenses énergétiques. Après le remplacement des fenêtres et portes de la mairie pour diminuer les dépenses de chauffage, il a été réalisé au titre de l'année passée la réfection intégrale de la toiture qui était vétuste et de facto très énergivore.

Cette année, les éclairages de la rue de la Vieille France devraient être rehabilités dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, permettant ainsi de contribuer à la diminution des consommations électriques de la commune

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

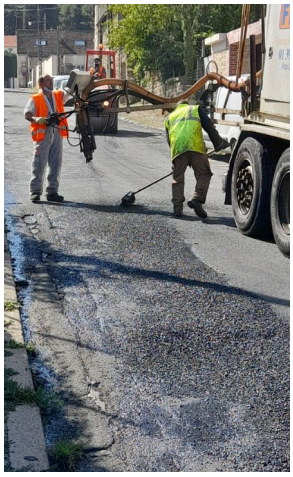

Après une année soutenue en dépenses d'investissements (près de 200 000 € engagés hors subventions reçues), nous prévoyons sur cet exercice d'engager un budget d'investissement de 304 000 € dont une grande partie sera consacrée à la finalisation de l'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France, comprenant la réfection des trottoirs, de la route et des éclairages.

C'est un investissement lourd qui se réalisera sur 2 exercices (2022 et 2023) avec 265 000 € sur 2022 et des subventions attendues à hauteur de 149 000 €.

LE BUDGET 2022 / FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2022 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 869.621 €.

Il se divise en deux grandes sections :

I - BUDGET 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 479.061 € (vs 453 018 € dépensés sur 2021) et se ventile de la façon suivante :

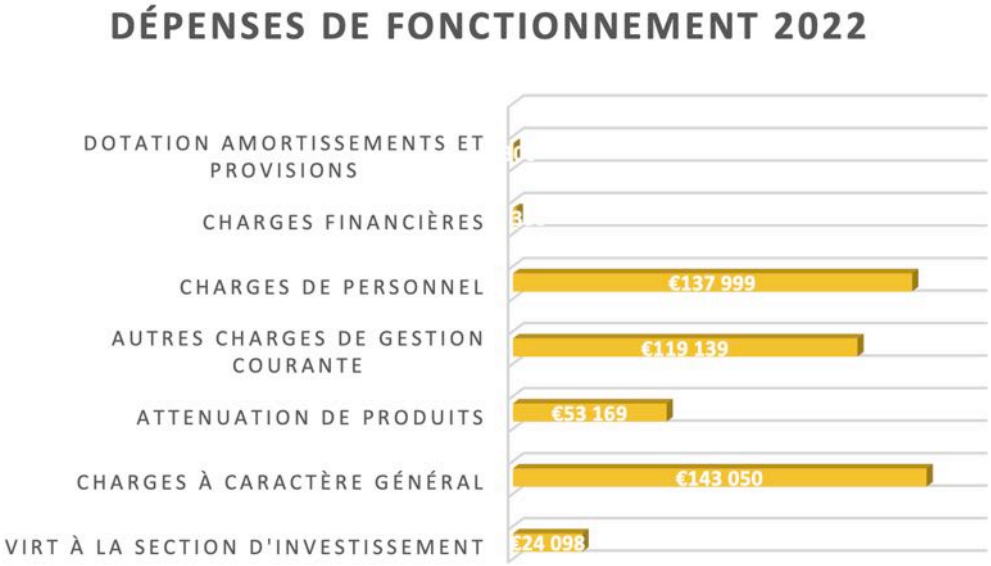

Les charges de gestion courante correspondent majoritairement aux contributions de la commune aux différents organismes (Ecole, Syndicats, …) et indemnités des élus.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de fonctionnement de la commune, à savoir, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de fournitures ou prestations de services

Le virement à la section d'investissement (24K€) correspond à un transfert de l'excédent capitalisé en fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

BUDGET 2022

Le budget des recettes de fonctionnement du budget primitif 2022 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 479.061 € (vs 514 597 € perçus sur 2021) et se ventile de la façon suivante :

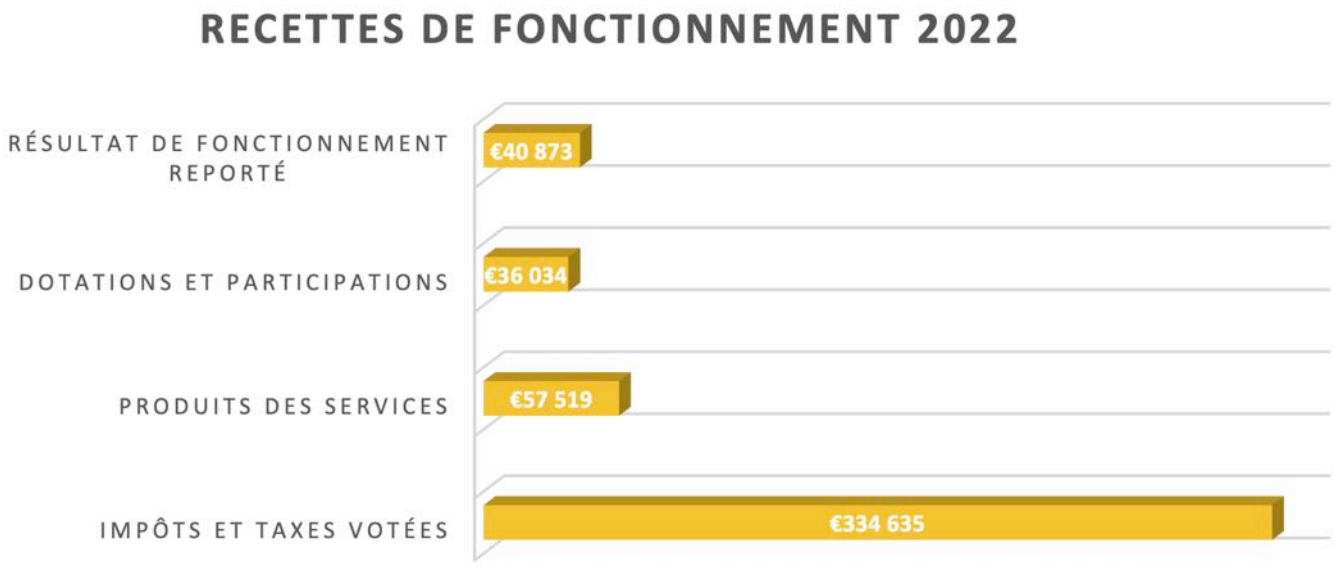

Le résultat de fonctionnement reporté (41 k€) correspond à une partie des excédents capitalisés (trésorerie) de la commune, l'autre partie (80 k€) se trouve dans la section d'investissement.

Les impôts et taxes votées (344 634 €) représentent la majorité de nos recettes de fonctionnement et se répartissent de la façon suivante :
Il est également à rappeler que seules les trois premières taxes ci-dessous sont du ressort de la municipalité et votées au moment de l'élaboration du budget par les élus.

204 252 € - Taxe foncière bâtie
10 112 € - Taxe foncière non bâtie
16 006 € - Contribution financière des entreprises

Décidées et votées par la municipalité

65 674 € - Contribution FNGR
10 000 € - Taxe sur les pylônes
8 590 € - Taxe sur l'électricité
30 000 € - Taxe additionnelle droits de mutation

2 - Budget 2022 – Section d'investissement

Le budget d'investissement : 390 560 €

1-Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

Subvention d'investissement	157 359,00 €
Virement de la section de fonctionnement	24 098,00 €
Excédent capitalisé	180 103,00 €
Fond de compensation de la T.V.A.	29 000,00 €
Total	390 560,00 €

2-Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

Remboursement des emprunts	**6 000,00 €**
Immobilisations incorporelles : Honoraires de maitrises d'œuvre pour les études d'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie rue de la Vieille France prévus pour l'année 2022 et 2023	**28 000,00 €**
Bâtiments publics : Mise aux normes informatiques + fibre et divers travaux sur le bâtiment préfabriqué	**10 200,00 €**
Réseaux de voirie : Enfouissement des réseaux et réfection voirie et éclairage rue de la Vieille France	**265 257,00 €**
Mobilier	**1 000,00 €**
Report excédent capitalisé	**80 103,00 €**
Total	**390 560,00 €**

Les Élus de Notre Village

MALVINA BOQUET
CONSEILLÈRE MUNICIPALE CHARGÉE DES AFFAIRES GENERALES

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Malvina BOQUET, j'ai 43 ans, je suis professeur des écoles dans une école maternelle à Deuil la barre. Je suis mariée et maman de deux garçons de 8 et 14 ans.

Cela fait maintenant plus de 15 ans que nous résidons à Béthemont-la-Forêt et nous sommes très heureux que nos enfants grandissent dans ce cadre de vie privilégié alliant la tranquillité de la campagne et les commodités toutes proches.

Lors de mon premier mandat, j'ai pu découvrir le fonctionnement d'une commune, les différents syndicats auxquels elle est rattachée. Cette expérience m'a montré qu'il y a un besoin de forces vives pour faire vivre le village.

C'est pour toutes ces raisons que je me suis engagée au sein du conseil municipal, pour un second mandat, pour continuer à participer à la vie de mon village.

En effet, nous avons la chance d'avoir de nombreuses manifestations tout au long de l'année : la fête du village, la chasse aux œufs, le feu de la Saint Jean, l'animation de Noël…

Toutes ces actions sont fédératrices, permettent de créer du lien et l'ambiance conviviale est très motivante.

Au sein du conseil municipal, je suis déléguée titulaire au SIRES, le regroupement scolaire Béthemont /Chauvry avec trois autres membres du conseil municipal. Cela me permet à la fois de participer aux différentes actions et manifestations à destination des enfants de nos écoles et de mettre au service du Sires mes compétences, étant enseignante. Au sein du SIRES, nous nous efforçons d'assurer le bon fonctionnement de nos écoles, tout en veillant à les faire évoluer. Avoir une école dans la commune est primordial pour la faire vivre.

Je suis aussi déléguée au Siereg, syndicat qui gère les établissements sportifs de la ville de Taverny fréquentés par les collégiens du village.

Enfin, je représente la commune au sein de Tri Or avec Béatrice Brun. Ce syndicat me permet de comprendre les rouages et l'organisation de la gestion des déchets.

Je souhaite durant ce second mandat continuer à me rendre utile et contribuer à faire perdurer le dynamisme de notre village au sein de notre équipe. Béthemont-la-Forêt est une commune où il est agréable de vivre, il me semble important de pérenniser les actions mises en place et d'en développer de nouvelles avec tous les membres du conseil municipal.

MORGANE AUGER
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
CHARGÉE DES SENIORS

Bonjour à tous,

J'ai 33 ans, je travaille au sein d'une commune en tant que Directrice de l'Action Sociale et Familiale. J'habite Béthemont-la-Forêt depuis maintenant 3 ans.

J'ai choisi d'accepter la proposition de Monsieur Didier Dagonet, d'intégrer l'équipe municipale afin de découvrir la vie du village mais également pour me rendre utile.

J'effectue donc mon premier mandat au sein d'une équipe dynamique et investie. J'aime participer à la préparation et au déroulement des différentes manifestations, rencontrer les habitants et contribuer au bon vivre-ensemble.

Je suis représentante du village au sein de l'ASIMPAD (Association de Soins Infirmiers pour le Maintien des Personnes Dépendantes à Domicile), suppléante au Syndicat de Regroupement Scolaire (SIRES) et membre de la commission du CCAS. De par mon métier, j'aime contribuer à l'amélioration de la vie des familles et des séniors.

Mon objectif en étant devenue conseillère municipale est de participer à la préservation de la qualité de vie à Béthemont-la-Forêt, d'apporter mes connaissances et mes compétences lorsque cela peut être un atout pour le village mais surtout de participer au maintien et au développement des animations qui rythment l'année afin de proposer toujours plus de moments conviviaux et chaleureux.

Info Travaux

Aujourd'hui, la rue de la Vieille France, axe principal de la commune est en très mauvais état, beaucoup de bordures sont cassées, le faïençage sur la chaussée est très présent et ne cesse de s'amplifier. Les trottoirs sont partiellement recouverts d'enrobés, ce qui ne permet pas aux piétons de circuler en toute sécurité.

Après la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux et de la modernisation de l'éclairage public en équipant les candélabres d'éclairage Led, rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et le RD 44, la municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de requalification sur le tronçon rue des Petits Pavés, rue de la Croix Frileuse.

Le projet consiste tout d'abord à réaliser l'effacement des réseaux aériens et poursuivre la mise en place de candélabres Led équipés d'un dispositif qui permet de diminuer l'intensité de l'éclairage de 50% entre 23h et 5h, puis de reprendre en totalité la chaussée qui sera revêtue d'un enrobé noir, les caniveaux seront en béton et les bordures de trottoirs en grès. Les trottoirs seront revêtus d'un béton désactivé, les entrées charretières seront constituées de pavés en grès.

A l'occasion de ces travaux nous allons essayer de recapter la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots afin de redonner tout son charme à ce petit patrimoine rural.

Afin de limiter la vitesse des véhicules aux carrefours situés aux deux extrémités du projet, des zones 30 seront réalisées.

INFO TRAVAUX

L'ensemble du projet doit permettre d'améliorer la sécurité des piétons tout en accentuant le caractère rural de notre village.

La commune s'est entourée des services du bureau d'études C.E.C.O.S. pour mener à bien cette opération. Les riverains de la rue de la Vieille France ont été contactés par ce bureau d'études pour la partie enfouissement des réseaux en domaine public.

L'ensemble du projet est estimé à 823 900,00€ H.T.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont estimés à 325 800,00 € H.T.

Les travaux de voirie sont estimés à 498 100,00 € H.T.

Pour financer ces travaux la commune a sollicité différents partenaires :

Le département et la région dans le cadre d'un contrat rural à hauteur de 270 830,00 €

Le département dans le cadre du dispositif ARC à hauteur de 34 000,00 €

La région dans le cadre du budget participatif pour la modernisation de l'éclairage public à hauteur de 20 000,00 €

Le département pour la modernisation de l'éclairage public à hauteur de 81 200,00 €

Le SMDEGVO pour l'enfouissement des réseaux à hauteur de 80 000,00 €

La CCVO3F dans le cadre du fond de concours voirie à hauteur de 20 000,00 €

Le début des travaux est prévu pour le début de l'année 2023 (janvier) et la durée des travaux est estimée à une période de 6 mois.

VISITE DES JARDINS PÉDAGOGIQUES

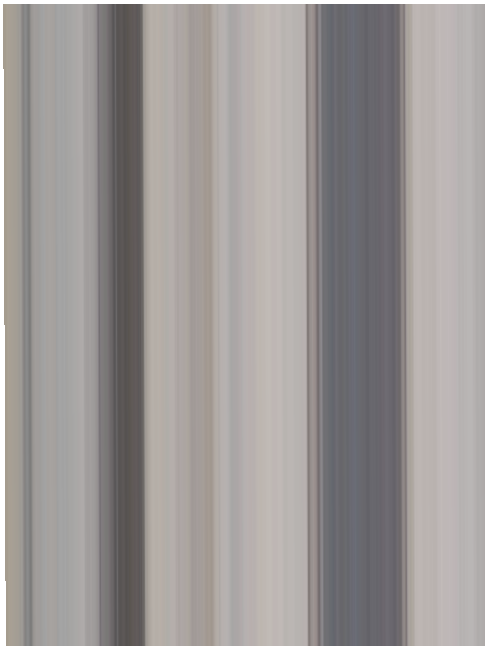

Vendredi 1er juillet, les élèves des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry étaient impatients d'accueillir leurs parents lors de l'après-midi portes-ouvertes des jardins pédagogiques de 16h30 à 18h30.

Grâce aux aménagements des espaces extérieurs réalisés par les mairies, ainsi qu'au partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, les élèves des 2 écoles ont pu participer à des ateliers de jardinage et observer l'évolution de leurs plantations.

Les enfants ont appris à faire pousser légumes, fruits et fleurs des semis à la récolte, ainsi qu'à les associer dans le potager afin que chaque espèce puisse pousser tout en étant protégée de certains insectes.

A Béthemont-la-Forêt, après avoir visité le jardin en compagnie des enfants, les familles ont pu visionner un diaporama photos et déguster des radis fraichement cueillis.

A Chauvry, les familles ont pu admirer les plantations et de nombreuses photos prises tout au long des animations pédagogiques qui ont eu lieu cette année.

Le travail autour des jardins pédagogiques sera bien sûr poursuivi l'année prochaine.

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Nos écoles accueillent pour cette année scolaire 2022 / 2023, 62 enfants qui sont scolarisés dès la Toute Petite Section de Maternelle jusqu'au CM2, répartis entre les deux communes.

Ainsi, l'école de Béthemont-la-Forêt accueille 36 élèves depuis la Toute Petite Section jusqu'au CE1.

L'école de Chauvry accueille 26 élèves du CE2 au CM2.

L'enseignante de maternelle, Madame Patricia JOLIF, fait sa première rentrée scolaire à Béthemont-la-Forêt en remplacement de Madame KOULIKOVA, assistée de Mme Nadia AUBRY pour les tâches scolaires.

Madame Ophélie HATON, Directrice d'école de Béthemont-la-Forêt est pour sa part enseignante en CP et CE1.

Madame Corinne ROUSSELY, Directrice de l'école de Chauvry et enseignante en CE2, CM1 et CM2.

Nous leur souhaitons une bonne et riche année scolaire.

Une Forêt De Protection – La Forêt De Montmorency

Enquête publique portant sur le classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection

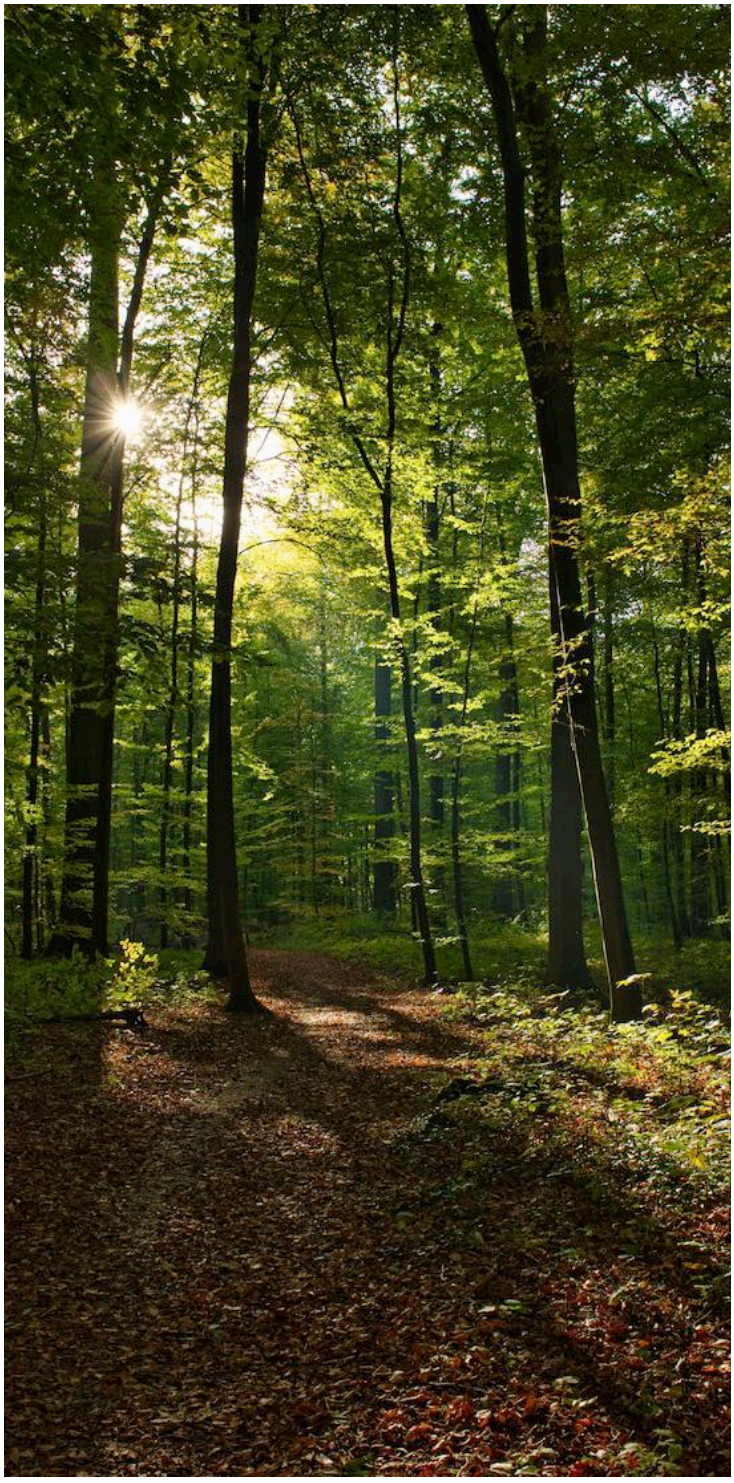

Depuis plusieurs années le classement de la Forêt de Montmorency en « Forêt de Protection » a été soutenu par les communes qui bordent cette forêt. Béthemont-la-Forêt avait manifesté sa volonté de classer ce massif forestier par délibération dès 2010 puis lors du conseil municipal du 10 octobre 2019.

Le 2 octobre 2021, en présence des élus du territoire, le Préfet du Val d'Oise a validé le périmètre de 2 240 ha pour le classement du massif forestier de Montmorency en forêt de protection.

Ce projet, relancé en 2019, conduira le Préfet à saisir le Ministre en charge des forêts à l'automne 2022, en vue d'obtenir un décret du Conseil d'Etat actant le classement de la forêt.

La pérennité de notre massif forestier sera ainsi garantie, ce dont les Maires et les acteurs du territoire se félicitent.

Le projet prévoit de classer 2 240 hectares en forêt de protection, pour notre commune cela représente 162 hectares.

Aussi, l'enquête préalable au classement en forêt de protection du massif de Montmorency pour cause d'utilité publique se déroule du 29 août au 28 septembre 2022

L'enquête publique garantit l'information et la participation du public aux décisions.

Ce dossier est porté par la Direction Départemental des Territoires 95, le Service Environnement, Agriculture et Accompagnement des Territoires, en charge de conduire la procédure.

Une Forêt De Protection – La Forêt De Montmorency

QU'EST-CE QUE LA FORÊT DE PROTECTION ?

Classer la forêt de Montmorency en Forêt de Protection c'est créer une Servitude d'Utilité Publique pour protéger le massif forestier : Instituer une servitude d'utilité publique, c'est créer une limitation administrative au droit de propriété et à l'usage du sol.

Le classement en forêt de protection est un outil juridique qui met la forêt sous un régime spécial pour la préserver et maintenir la vocation et la nature forestière des terrains qui sons classés.

Le statut de forêt de protection est sans impact sur les modalités de gestion forestière pratiquées par les gestionnaires et propriétaires forestiers, et n'édicte aucune règle sur la cynégétique, sur la biodiversité, sur la sylviculture, la santé des forêts ou accueil des populations.

Les interdictions : les défrichements, exhaussements de sols, constructions ou remblais

Les actions règlementées : les coupes et abattages d'arbres, les travaux forestiers

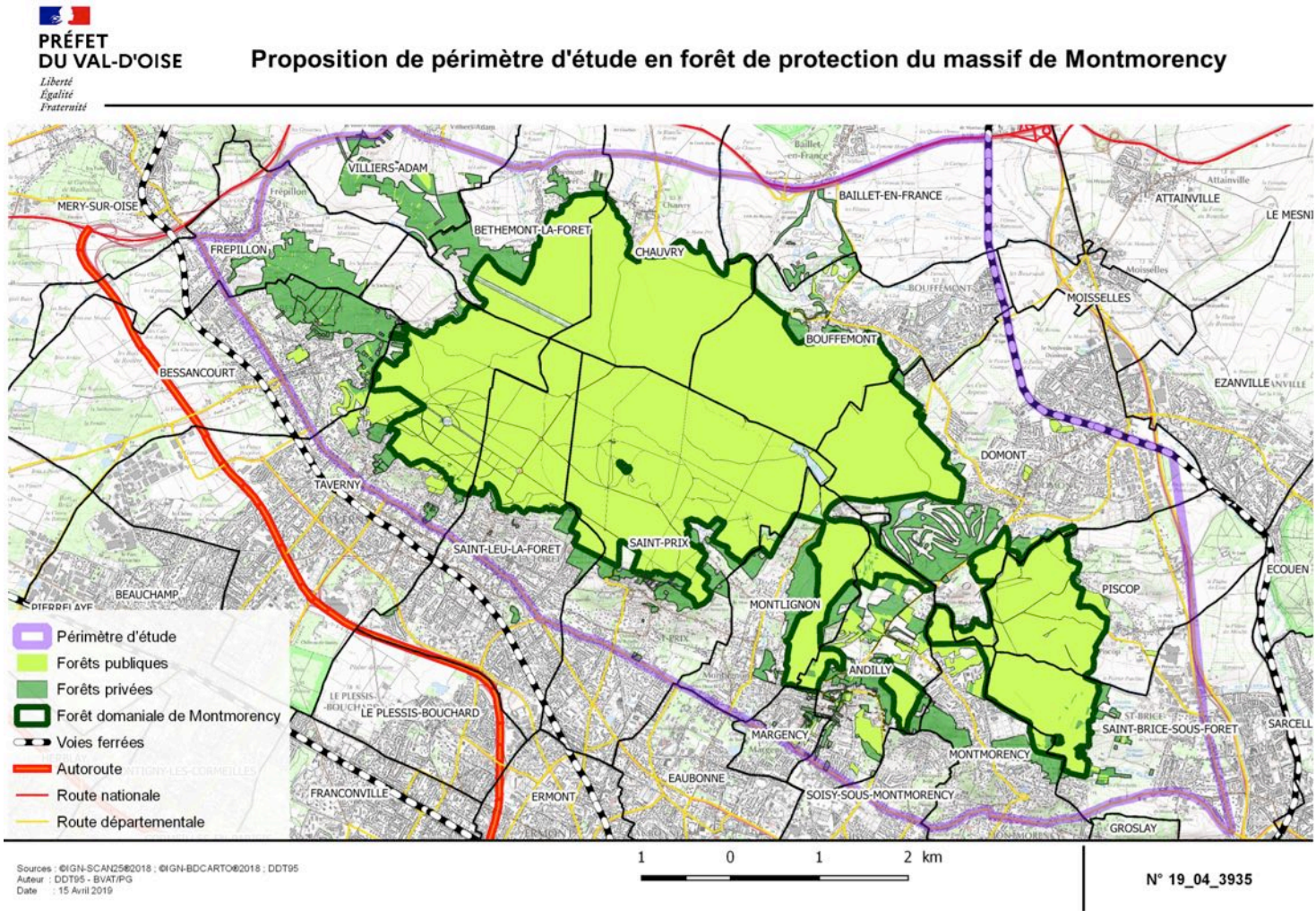

Une Forêt De Protection – La Forêt De Montmorency

LE DÉROULEMENT

Pour élaborer ce périmètre :

Le classement inclut les bois et forêts privés et publics. Ce périmètre a été défini par des limites forestières cohérentes et identifiables dans l'espace.

Il a été exclu ce qui n'était pas pertinent ou impossible à classer :

Les maisons forestières, les enclaves privées construites, les parcelles contenant du bâti, les emprises techniques et les servitudes existantes, les projets en cours, les bois relictuels déconnectés du massif forestier principal, les bois séparés du massif principal par une route ou par des milieux naturels ouverts.

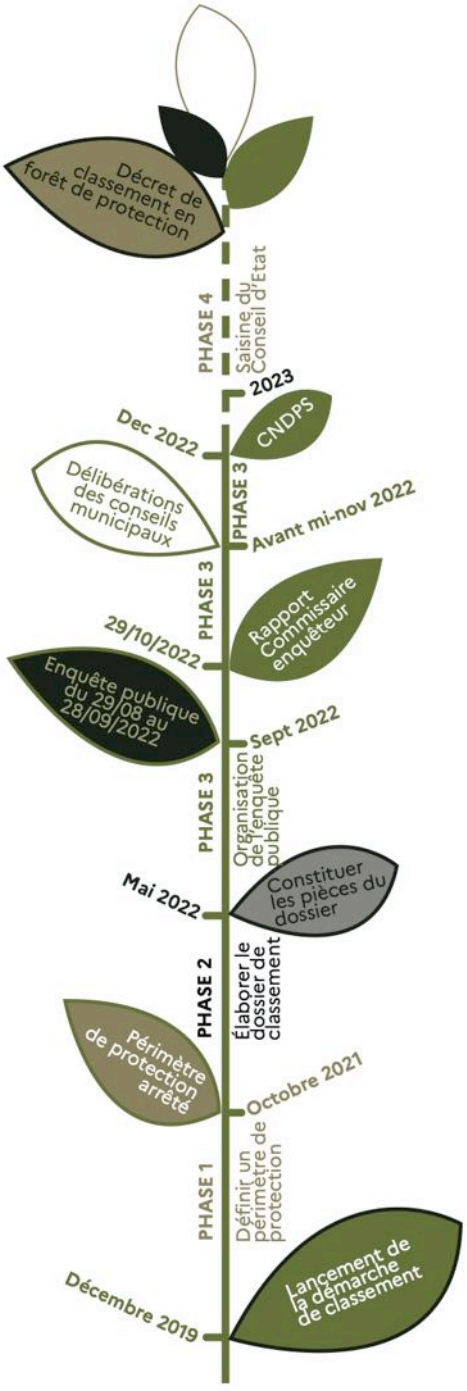

QUELS TERRITOIRES SONT CONCERNÉS ?

Le périmètre couvre quinze communes (Andilly, Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Bouffémont, Chauvry, Domont, Frépillon, Montlignon, Montmorency, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Leu-la- Forêt, Saint-Prix, Taverny, Villiers Adam), une communauté de communes (CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts) et deux communautés d'agglomération (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis).

Il porte sur 2 240.98 ha dont :

- 1 934,57 ha en forêt domaniale ;
- 5,61 ha en forêt communale ;
- 300,80 ha en forêt privée.

Il totalise 3 501 parcelles forestières

Le dossier soumis à enquête publique est consultable en Mairie de Béthemont-la-Forêt et sur le site internet de la Préfecture.

https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Forets/Foret-de-protection

Vous pouvez formuler vos observations par courrier électronique à l'adresse suivante, et seront visibles sur le site dédié à l'enquête : foret-protection-montmorency@enquetepublique.net

Vous pouvez également faire parvenir vos observations et propositions du 29 août au 28 septembre 2022 aux heures d'ouverture de la Mairie de Béthemont-la-Forêt, via un registre mis à votre disposition.

Bibliothèque Municipale

Après sa fermeture estivale, la bibliothèque municipale vous accueille de nouveau à partir du samedi 3 septembre de 10h à 12h.

Elle sera fermée les samedis 29 octobre, 5 novembre, 24 et 31 décembre 2022.

Venez emprunter les livres gratuitement. Quelques nouveautés sont proposées dont :

L'affaire Alaska Sanders

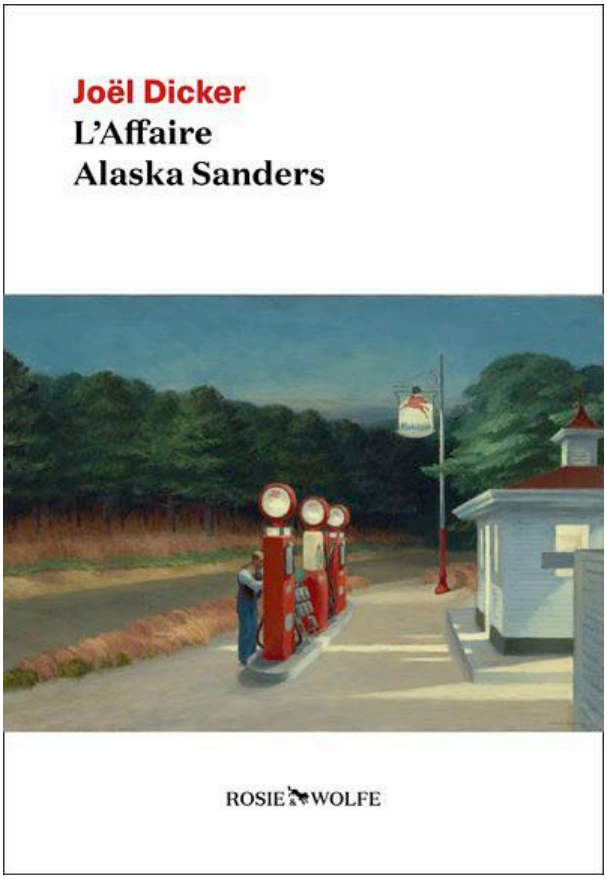

La suite de *La vérité sur l'affaire Harry Quebert !*

Avril 1999, Mount Pleasant, une paisible bourgade du New Hampshire, est bouleversée par un meurtre, Le corps d'une jeune femme, Alaska Sanders est retrouvée au bord d'un lac. L'enquête est rapidement bouclée, la police obtenant les aveux du coupable et de son complice.....

L'écrivain et le sergent sont de retour !

Marcus Goldman et le sergent Perry reprennent une enquête vieille de 10 ans...

Le meurtre d'Alaska Sanders.

Grâce à ses fausses pistes et ses rebondissements, Joël Dicker rend le lecteur addict. Une fois ouvert, vous aurez du mal à refermer ce livre !!!

Si vous n'avez pas lu *La vérité sur l'affaire Harry Quebert*, il est à votre disposition dans les rayonnages de la bibliothèque, Retrouvez également du même auteur, le livre des Baltimore.

Pour accompagner la rentrée scolaire, des livres sur ce thème sont proposés aux jeunes lecteurs, venez les découvrir et les emprunter.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Autres nouveautés

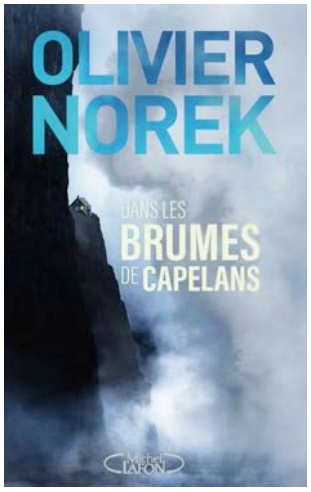

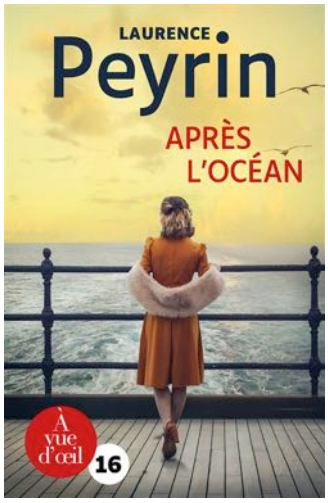

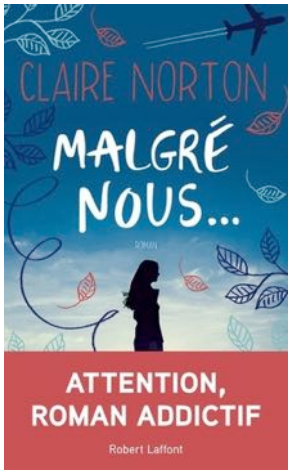

Pour les plus jeunes :

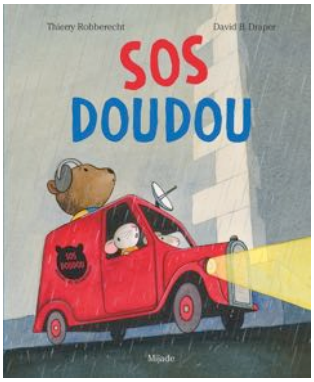

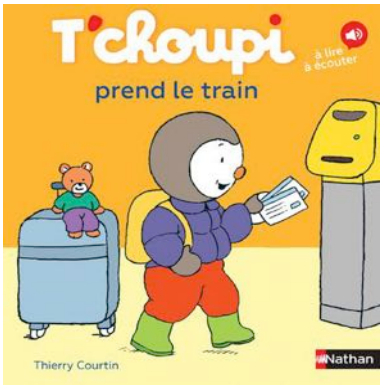

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BELLE RENTREE, au plaisir de vous rencontrer !

Les Bénévoles

ANIMATION LOTO

Après une interruption due au COVID en 2021, les membres du Comité Communal d'Action Sociale étaient heureux de convier nos aînés le samedi 19 mars pour un après-midi récréatif autour d'un loto.

Une vingtaine de personnes était présente pour déguster les crêpes réalisées par les bénévoles du C.C.A.S. et participer au traditionnel loto.

Démonstration de la taille d'entretien des arbres fruitiers

Le 06 février dernier Béthemont-la-Forêt a été le théâtre d'une animation du PNR.

Monsieur Sylvain Drocourt est venu dans le verger qu'il a implanté dans le terrain communal pour nous expliquer la taille des pommiers.

Bravant les éléments une vingtaine de personnes a suivi avec attention les explications du pomologue émérite.

Pendant une bonne heure nous avons pu découvrir les subtilités de la coupe délicate et harmonieuse des branches des arbres fruitiers.

Malgré la bonne humeur de notre professeur du jour, sa pédagogie et notre meilleure volonté, le froid glacial, des bourrasques et des averses nous ont poussés à rentrer dans nos pénates pour nous réchauffer.

Mais au moment du départ nous avons tous convenu qu'il faudrait recommencer, mais avec une météo plus conciliante.

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 19 Mars a eu lieu la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Monsieur Didier Dagonet Maire de Béthemont-la-Forêt, Madame Cécile Rilhac Député de notre circonscription, Madame Isabelle Oger 1ère Adjointe, Monsieur Thierry Vincent 2ème Adjoint et Monsieur Combernous, Président de la section Béthemont-la-Forêt Taverny de la FNACA, ainsi que des représentants de la Gendarmerie et des Pompiers ont déposé trois gerbes au pied du monument aux morts.

Les Béthemontois présents se sont associés à eux pour célébrer le souvenir de nos soldats tombés au combat.

Nous nous sommes retrouvés ensuite pour un verre de l'amitié.

CHASSE AUX ŒUFS

Nos enfants ont cette année, cherché les œufs en chocolat, sur le terrain en bas de la ruelle du Pressoir le16 avril dernier sous un beau et chaud soleil de printemps.

Même si les enfants étaient rapides et nombreux à cette chasse aux chocolats, et qu'il était difficile de les faire patienter jusqu'à l'arrivée de tous les participants. Dès le top départ, tous étaient très motivés et les œufs ne sont pas restés cachés très longtemps, heureusement car ils commençaient à fondre !

Nous remercions les enfants et les parents d'être toujours aussi nombreux à participer et de contribuer au succès de cette manifestation, permettant à quelques nouveaux arrivants de découvrir l'ambiance de notre village.

Comme les autres années, nous avons redistribué la totalité de la récolte de façon équitable afin que les plus petits aient aussi plusieurs œufs à déguster, les enfants ont pu profiter d'une boisson bienvenue avec la chaleur.

A l'année prochaine !!

INAUGURATION DES PANNEAUX DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE PAYS DE FRANCE EN ENTRÉE DE VILLAGE

Depuis le 18 janvier 2021 notre village a rejoint le périmètre du Parc Naturel Régional Oise Pays de France qui avait été créé en 2004. Notre village de Béthemont-la-Forêt fait parti des 70 communes qui composent ce nouveau périmètre.

Pour l'occasion, un panneau d'entrée dans le Parc a été installé aux entrées de village rue de Montubois et rue de la Vieille France.

Aussi, pour officialiser l'entrée de notre village au sein de cette structure, Monsieur Patrice Marchand, Président du PNR, est venu le samedi 26 mars 2022 dévoiler l'un des deux panneaux.

Notre village a déjà bénéficié des services de cette structure et tout particulièrement les enfants de nos écoles qui ont réalisés leur jardin en collaboration étroite avec les agents du PNR.

FLEURISSEMENT DE NOTRE VILLAGE

Le samedi 14 mai dernier, les bénévoles et jardiniers en herbe s'étaient donnés rendez-vous devant la Mairie pour participer au fleurissement et à l'embellissement de notre village.

C'est une action citoyenne qui voit les habitants, toutes générations confondues, prendre en main le fleurissement de notre village afin de le rendre plus agréable d'abord pour les Béthemontois mais aussi pour tous ceux qui le traversent.

Cette année les participants ont planté plus de 1 200 plantes, bégonias, géraniums, œillets d'Inde, pétunias, et bien d'autres variétés de plantes pour réaliser de magnifiques parterres colorés.

La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur implication dans le fleurissement de notre village.

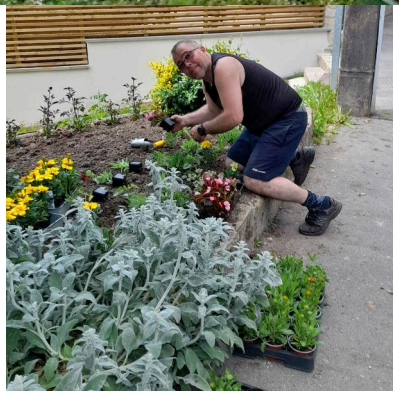

LA NUIT DES FORÊTS À BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Dans le cadre du festival national "Nuits des Forêts" qui a eu lieu le samedi 18 juin à Béthemont-la-Forêt, la coopérative Nord Seine Forêt accompagnée des propriétaires nous avaient donné rendez-vous pour nous fait découvrir la forêt et ses grands équilibres.

Ils nous ont présenté les objectifs poursuivis sur l'ensemble des parcelles du bois de "Montaugland" (monte au gland car on allait au XVIII siècle y faire paître les cochons).

Concilier maintien de grands et vieux arbres, mais aussi régénération naturelle, le tout dans le cadre d'un équilibre sylvo-cygénégétique assumé (trop de sangliers ou de chevreuils portent préjudices aux développements des jeunes arbres).

A la fin de la visite nous avons dégusté des produits locaux et issus de la forêt comme de la confiture de châtaigne ou du pâté de sanglier.

LE FEU DE LA SAINT JEAN

Le 24 juin dernier le tout Béthemont s'est retrouvé sur le terrain municipal pour le retour du Feu de la Saint Jean.

Vers 19 h 30 nous avons commencé les festivités avec un kir de bienvenue, des tables étaient disposées pour un pique-nique citoyen où chacun pouvait apporter ses victuailles, les partager avec ses voisins de tablée.

Pour ceux qui n'avaient pas eu le temps de préparer leur panier, « La Mine des Pizzas » était aussi de la fête.

Pour les plus entreprenants nous avions aussi allumé le barbecue. Vers 21 h 30 nous avons traditionnellement départagé les concurrents du concours de pâtisserie. Ensuite, après avoir dégusté l'ensemble des gâteaux et contemplé le feu de la Saint Jean, nous avons admiré le magnifique feu d'artifice concocté par Monsieur Roland Duthilleul, notre fidèle artificier.

Cette soirée a été animée par les excellents musiciens du groupe « Les Tontons Swingueurs » qui ont su mettre une superbe ambiance.

Un grand Merci a eux et bien sûr, à tous les Béthemontois qui ont contribué au succès de cet évènement.

FÊTE DES ÉCOLES

Vendredi 24 juin, à 18 h 00, les élèves des écoles de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry ont présenté leur spectacle de fin d'année.

Au programme, tour du monde en chansons pour les maternelles, chants sur le thème du potager pour les élèves de CP, CE1, CE2 de Béthemont-la-Forêt et présentation de l'opéra « Nous n'irons pas à l'opéra » de Julien Joubert pour les élèves de l'école de Chauvry.

Après cette représentation, les parents ont été invités à faire quelques pas de Zumba sous la direction de Madame Haton. La soirée s'est terminée autour d'un verre dans la salle des fêtes de Chauvry.

Ce fut un moment très apprécié par tous. Nous tenions à remercier vivement Monsieur Delaune et Monsieur Dagonet d'avoir contribué à l'organisation de cette fête de fin d'année.

BALADE PROPRETÉ EN FORÊT DE MONTMORENCY

Le 3 juillet 2022, à partir de 14h00, pour la deuxième année consécutive, Béthemont-la-Forêt a participé à la balade propreté en forêt de Montmorency, avec les communes de Bessancourt Chauvry, Saint-Leu, Saint-Prix, et Taverny.

Chaque commune avait un point de départ, avec un point d'arrivée commun au carrefour des 4 Cèdres à Saint-Leu-la-Forêt. Au départ du parking ONF entre Béthemont-la-Forêt et Chauvry, une douzaine de personnes sont venues participer. Le point de RDV à Saint-Leu étant un peu éloigné, certains participants sont revenus au point de départ, d'autres sont allés jusqu'au parking des 4 Cèdres. Ils ont pu retrouver divers déchets comme du verre, des masques, des emballages alimentaires, (goûter, mégots et quelques bouteilles en plastique).

A l'arrivée au parking des 4 Cèdres les participants étaient accueillis par la Mairie de Saint-Leu avec une boisson (jus de pomme biologique) et la possibilité de trier les déchets et d'obtenir des informations sur le tri des déchets.

Merci aux personnes qui ont participé à cet événement et qui ont contribué à nettoyer la forêt.

AU PROFIT
DES ÉCOLES DE
BÉTHEMONT-LA-FORÊT
ET CHAUVRY

BÉTHEMONT EN FÊTE

10/11 SEPT 2022

AU TERRAIN COMMUNAL
DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Feux d'artifice le samedi soir

Restauration sur place
Libre le samedi soir et sur réservation le dimanche midi

Renseignements et réservation
en Mairie de Béthemont-la-forêt ou au 01 34 69 27 01